

République française

Liberté, égalité, fraternité

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Boulogne-sur-Mer

Canton de Desvres



Délibération n°17-2026-04-30

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente avril à quinze heures, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le vendredi dix-sept avril, se sont réunis à la salle Magnolia, sous la présidence de Monsieur Christophe FOURCROY.

Etaient présents : Christophe FOURCROY, Anita THOMAS, Christophe DOUCHAIN, Mathieu DELATTRE, Martine GOURNAY PRUD'HOMME, Michel PECHINOT

Pouvoirs :

Mme Marylise THILLIEZ à M. Christophe FOURCROY
M. Christian PENIGUEL à M. Michel PECHINOT
Mme Laurence NOEL à M. Christophe DOUCHAIN
M. Sébastien DUFOSSÉ à M. Mathieu DELATTRE
M. Claude PRUDHOMME à Mme Anita THOMAS

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Nombre de membres en exercice	11
Nombre de membres présents	6
Excusés avec pouvoir à un membre	5
Excusés	0
Absents	0
Nombre de votes	11

Délibération n°17-2026-04-30

Objet : avenant n°6 à la convention Espoir

Le CIAS travaille avec l'association d'insertion Espoir dans le cadre d'un partenariat permettant le remplacement des agents absents dans les différents services.

L'article 8 de la convention est modifiée comme suit :

- L'association assure les missions pour un coefficient de 1,65 soit un coût horaire de 19,83€ net de TVA (basé sur le SMIC en vigueur au 1^{er} janvier 2026, soit 12,02€ brut).

Il est ajouté un nouvel article sur la mise à disposition du personnel auprès des structures petite enfance :

« L'association Espoir s'engage à recueillir, vérifier et conserver, préalablement à tout mise disposition auprès des structures petite enfance de la CCDS, l'ensemble des diplômes, qualifications et titres requis pour l'exercice des fonctions confiées. Elle s'engage également à exiger et à vérifier l'attestation d'honorabilité des salariés concernés, conformément à la réglementation en vigueur ».

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président à signer l'avenant n°6 du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026 avec l'association Espoir.

Approuvé à l'unanimité par le conseil d'administration

Fait et délibéré à Desvres, le 30 avril 2026

Le secrétaire de séance

Thierry PETITPREZ

Le Président

Christophe FOURCROY